

## **ATTESTATION**

## A fournir en cas de quotient familial supérieur à 1600

Je soussigné(e) :
Parent de l'élève :
Demeurant à :
Reconnait avoir un quotient familial supérieur à 1600.
Et être informé que la facturation pour le service de cantine s'effectuera sur la base du plein tarif, soit 5,15€ (4,15€ de cantine + 1€ de garderie) pour l'année 2023-2024.
Fait à Crossey, le
Signature